

Montagn' Infos

La lettre d'information de Montagnole

Octobre 2020

Urbanisme

Tout projet de travaux sur un terrain est soumis à une autorisation d'urbanisme délivrée par la mairie.

L'autorisation d'urbanisme permet à la commune de vérifier la conformité des travaux par rapport aux règles d'urbanisme en vigueur.

En fonction du type de projet et du lieu, il faut déposer une demande de permis (permis de construire, d'aménager...) ou une déclaration préalable de travaux.

La demande est à faire en amont des travaux (3 mois pour le permis de

construire et 1 mois pour la déclaration préalable).

La commission droits des sols va procéder à des tournées dans la commune afin de vérifier que les travaux réalisés ont été déclarés et autorisés par la mairie.

Consultance architecturale



Dans le cadre de la charte architecturale et paysagère du territoire de Chambéry qui a pour objectif de promouvoir une architecture de qualité et la bonne insertion des projets dans notre environnement, Chambéry Métropole et le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) de la Savoie ont mis en place un service de consultance architecturale avec l'aide du Conseil général de la Savoie pour les 24 communes de l'agglomération.

Pour vos projets de construction, d'aménagement, d'agrandissement, etc... sur Montagnole, **un architecte conseiller est ainsi mis gratuitement à votre disposition.**

La commune souhaite que vous le rencontriez au **début de votre projet avant toute procédure administrative** (permis de construire, déclaration de travaux...) Les consultations ont lieu le 3ème jeudi du mois entre 13h30 et 15h30, sur rendez-vous auprès du secrétariat de la mairie au 04 79 69 54 17.

Toute construction, dans son organisation, ses matériaux, son implantation, mais aussi le mode de vie et de déplacements qu'elle entraîne, doit contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique et constituer un acte citoyen.

C'est pourquoi des règles existent, mais aussi des aides pour être sûr de ne pas se tromper, de réaliser le meilleur projet, pour soi et pour les autres.

Prenez rendez-vous avec l'architecte le plus tôt possible !

Bibliothèque

Opération "Première page"

Pour les parents d'enfants nés ou adoptés en 2019, n'oubliez pas de retirer à la bibliothèque l'album "Moi, j'ai peur du loup" offert dans le cadre de l'opération "Première page".

La Caisse d'allocations familiales de la Savoie, partenaire de l'opération, a informé les familles concernées par courrier.



Les bénévoles de la bibliothèque vous accueillent tous les samedis de 9h30 à 12h dans le respect des gestes barrières. Le port du masque est obligatoire.

Cabinet de kinésithérapie



Des nouvelles de l'ouverture du cabinet de kinésithérapie

"Voilà deux ans que nous avons décidé de quitter le "plat pays" pour nous rapprocher des plus beaux massifs de France.

Kinésithérapeutes bruxellois, nous avons toujours été particulièrement intéressés par une vision globale de la santé, intégrant une compréhension fine du corps mais aussi une grande ouverture à la sphère mentale et émotionnelle.

Nous avons ainsi consacré de nombreuses années à la pratique pluridisciplinaire en "Maison Médicale" à Bruxelles, séances individuelles, cours collectifs préventifs, partages avec les collègues médecins, psychologues ou assistants sociaux...

Avec les années, nous nous sommes formés, entre autres, à la Sophrologie et aux Chaînes Musculaires, que nous pratiquons toujours avec passion.

Notre installation à Montagnole relève d'un choix "éco-logique"; nous souhaitons permettre un accès plus local (peut-être à pied ou à vélo pour certains) à vos séances kiné, que ce soit au cabinet ou à domicile. De notre côté, c'est bien en vélo électrique que nous vous rejoindrons !

Nous avons hâte de vous rencontrer !"

Alexandre (06.68.41.18.07)
et Alice de Kerchove

Adresse du cabinet
Hameau des Bois
(près de l'école)
25 D, route de la Traverse
73000 MONTAGNOLE

